

# SÉNAT DE BELGIQUE.

## BUDGET du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1835.

**LÉOPOLD, Roi des Belges,**

**A TOUS PRESENS ET A VENIR, SALUT :**

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

### ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de la Guerre pour l'exercice 1835 est fixé à la somme de trente neuf millions huit cent soixante huit mille francs , conformément au tableau ci-annexé.

### ART. 2.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer à l'article 16 de la section 3 du chapitre 2 une somme de fr. 929,290. Cette somme sera prise sur les articles 1, 2, 4 et 5 de la 2<sup>e</sup> section et sur les articles 1 et 2 de la 3<sup>e</sup> section du même chapitre, savoir :

### CHAPITRE II.

#### SECTION II.

ART. 1 <sup>er</sup> . Solde d'Infanterie. . . . .	Fr. 260,610 .
— 2. id. de Cavalerie. . . . .	107,310 .
— 4. id. de l'Artillerie . . . . .	107,310 .
— 5. id. du Génie. . . . .	38,325 .

( 2 )

**CHAPITRE II.**

**SECTION III.**

ART. 1 <sup>er</sup> . Masse de Pain. . . . .	317,915 »
— 2. Id. de Casernement. . . . .	97,820 »
	<hr/>
TOTAL. . . . .	fr. 929,290 »

**ARTICLE 3.**

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons.

*Bruxelles, le 27 Décembre 1834.*

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS,

( Signé ) **RAIKEM.**

*Les Secrétaires,*

( Signé ) **H. DELLAFAILLE.**

**Ad. DESCHAMPS.**

**TABLEAU**  
**DU BUDGET DE LA GUERRE POUR 1835.**

**CHAPITRE PREMIER.**

*Administration centrale.*

ART. 1 <sup>er</sup> . Traitement et indemnité du Ministre . . . . .	fr. 25,000	»	} 257,000
— 2. Traitement des employés civils et gens de service. . . . .	165,000	»	
— 3. Employés militaires ( pour mémoire ). . . . .		»	
— 4. Frais de route et de séjour. . . . .	3,000	»	
— 5. Matériel du Ministère. . . . .	60,000	»	
— 6. Matériel du dépôt de la guerre . . . . .	4,000	»	

**CHAPITRE II.**

*Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.*

**SECTION PREMIÈRE.**

*Soldes des États Majors.*

ART. 1 <sup>er</sup> . Etat-major général. . . . .	650,000	»	} 1,539,683
— 2. État-major des places. . . . .	245,556	»	
— 3. Intendance. . . . .	143,789	»	
— 4. État-major particulier d'artillerie. . . . .	260,169	»	
— 5. État-major particulier du génie. . . . .	240,169	»	

**SECTION 2.**

*Soldes des Troupes.*

ART. 1 <sup>er</sup> . Garde Civique. . . . .	496,165	»	} 19,974,121 25
— 2. Infanterie. . . . .	10,903,745	25	
— 3. Cavalerie. . . . .	3,324,694	»	
— 4. Artillerie. . . . .	2,517,497	»	
— 5. Génie. . . . .	311,541	»	
— 6. Gendarmerie. . . . .	1,420,000	»	
— 7. Partisans. . . . .	219,717	»	
— 8. Ambulances. . . . .	280,762	»	

SECTION 3.

Report 21,770,804 25

*Masse des Corps, Frais divers, Indemnités.*

ART. 1 <sup>er</sup> . Masse de Pain. . . . .	2,114,938	»	
— 2. Id. de fourrages. . . . .	5,979,934	»	
— 3. Id. d'habillemens et d'entretien. . . . .	3,551,228	»	
— 4. Id. de harnachemens, traitemens et fourrages. . . . .	352,078	»	
— 5. Id. de renouvellement du harnachement et de la buffleterie. . . . .	100,000	»	
— 6. Id. de casernement des hommes. . . . .	650,749	»	
— 7. Id. Id. des chevaux. . . . .	138,130	»	
— 8. Frais de bureau et d'administration des corps. . . . .	460,000	»	
— 9. id. de routes des officiers. . . . .	111,000	»	} 15,007,885 .
— 10. Transports généraux et autres . . . . .	126,500	»	
— 11. Frais de découcher des gendarmes. . . . .	65,000	»	
— 12. Réengagemens . . . . .	10,000	»	
— 13. Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . . . .	150,000	»	
— 14. Frais de police. . . . .	30,000	»	
— 15. Indemnités de logement et nourriture. . . . .	103,988	»	
— 16. Cantonnemens. . . . .	1,064,340	»	

CHAPITRE III.

*Service de santé.*

ART. 1 <sup>er</sup> . Administration centrale. . . . .	25,250	»	
— 2. Pharmacie centrale. . . . .	157,800	»	} 317,217 .
— 3. Hôpitaux. . . . .	199,167	»	
— 4. Matériel des hôpitaux. . . . .	135,000	»	

CHAPITRE IV.

*École militaire.*

ARTICLE UNIQUE. . . . .			86,000 .
-------------------------	--	--	----------

CHAPITRE V.

*Matériel de l'artillerie et du génie.*

ART. 1 <sup>er</sup> . Matériel de l'artillerie. . . . .	950,000	»	} 1,893,403 »
— 2. Id. du génie. . . . .	943,403	»	

CHAPITRE VI.

*Traitemens divers.*

ART. 1 <sup>er</sup> Traitement temporaire de non-activité. . . . .	380,000	»	} 439,050 »
— 2. Traitement des aumôniers. . . . .	12,000	»	
— 3. Id. temporaire d'employé. . . . .	13,050	»	
— 4. Id. de militaires décorés sous l'ancien gouvernement. . . . .	34,000	»	

CHAPITRE VII.

Dépenses imprévues. . . . .			154,640 75
-----------------------------	--	--	------------